

**Communiqué de presse**  
**29 octobre 2018**

Aux représentant-e-s des médias

## **Voyage de Guillaume Barazzone à Abu Dhabi : mise au point du Conseil administratif**

Lors d'une séance extraordinaire tenue ce lundi 29 octobre 2018, le Conseil administratif a évoqué la question du voyage de Guillaume Barazzone à Abu Dhabi en novembre 2017 et l'annonce de l'ouverture d'une procédure pénale préliminaire contre inconnu à ce sujet, Guillaume Barazzone y étant sollicité pour fournir des informations écrites en qualité de personne appelée à donner des renseignements.

Le Conseil rappelle qu'il n'avait pas été informé de ce voyage, défini par Guillaume Barazzone comme étant de nature strictement privée. Le Conseil a pris acte qu'en l'état des informations fournies par l'intéressé au Conseil municipal et au Conseil administratif pendant la semaine du 11 octobre 2018, ce déplacement à Abu Dhabi n'a aucun lien direct ou indirect avec sa fonction comme membre de l'Exécutif de la Ville de Genève. Vérification faite, ce voyage n'a entraîné aucune dépense à charge de la Ville.

Le Conseil rappelle que, de manière générale, les membres de l'Exécutif doivent veiller à éviter de se mettre en situation de conflit d'intérêt, qu'il soit apparent ou avéré. Le cas échéant, le-la membre concerné-e de l'Exécutif doit veiller à prendre les mesures adéquates.

La prévention des conflits d'intérêt au sens large relève des règles de bonne pratique, indispensables à l'exercice d'une fonction élective. Dans le cadre d'une révision des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, le Conseil administratif évaluera la nécessité de préciser des règles à ce sujet.

Aucun commentaire ne sera apporté suite à ce communiqué.